

SEANCE DU 15 JUIN 2016**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil seize et le quinze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Catherine, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, GADIOLLET Virginie, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, PILLON Yannick, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etaient excusés : ALMODOVAR Eric, GADIOLLET Virginie,

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 12 Votants : 12

Date de la convocation : 10 juin 2016

Monsieur Yannick PILLON est nommé secrétaire de séance

1. Décision modificative du budget n°2

Suite à l'annulation d'un mandat, il convient que le conseil adopte une décision modificative afin d'inscrire la somme de 207.07 € au compte 678 afin d'annuler cette opération. Les fonds seront prélevés sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser au compte 678 en dépenses de fonctionnement, les crédits nécessaires au paiement d'un mandat annulé pour un montant de 207.07 €.

2. Modification des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au changement de régime fiscal de la communauté de communes, les taux des taxes de la communauté de communes ont diminué et ceux de la commune ont augmenté afin de maintenir une neutralité fiscale pour le contribuable.

Cependant, la Préfecture a alerté la communauté de communes et lui a demandé de revoter des taux car ceux votés en avril ne sont pas conformes à la réglementation. Ainsi, le 7 juin les maires ont voté de nouveaux taux intercommunaux.

La communauté de communes a obtenu un délai de 10 jours pour que les communes qui le souhaitent modifient également leurs taux.

Monsieur le Maire soumet deux propositions, soit les taux communaux sont maintenus soit ils sont ajustés afin de maintenir la neutralité fiscale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 3 voix contre

DECIDE de modifier les taux de la façon suivante afin de maintenir une neutralité fiscale pour les contribuables :

- Taxe d'habitation : 15,38 %
- Taxe foncière bâtie : 11,38 %
- Taxe foncière non bâtie : 40,19 %

3. Modification des statuts du SIEA

Lors de l'assemblée générale du SIEA, le syndicat propose la tenue de plusieurs assemblées par an au lieu d'une seule. Ainsi, le SIEA a dû modifier son règlement intérieur. Ces modifications doivent être soumises à l'approbation des conseils municipaux des communes membres. Désormais, il est proposé qu'il soit inscrit que :

- le comité se réunisse au moins deux fois par an,
- les convocations puissent être dématérialisées à la demande d'un titulaire ou suppléant
- le nombre de suppléant soit doublé
- chaque suppléant puisse remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les modifications du règlement intérieur et des statuts du SIEA

4. Election d'un suppléant supplémentaire au SIEA

Conformément au nouveau règlement intérieur du SIEA, il convient de nommer un délégué suppléant, supplémentaire. Actuellement, la commune ne bénéficie que d'un seul suppléant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de désigner Catherine DUC en tant que suppléant supplémentaire au SIEA.

5. Choix de l'entreprise chargée du curage de la lagune

Dans le cadre du curage et du plan d'épandage de la lagune, trois devis ont été reçus. Ce sont les suivants :

Entreprise	Prix total pompage+curage+épandage (1800m ³)	Prix/m ³	Balayage	Prix enfouissement (déchaumeur)
CUMA de St André sur Vieux Jonc	18 860 €	8 €	600 €	59 € x 30 ha = 1 770 €
CUMA de l'Abergement Clémencia	13 410 €	6,95 €	Offert	40 € x 30 ha = 1 200 €
ETA Michon (Lescheroux)	13 850 €	7 €	Offet	80 € x 30 ha = 2 400 €

Après analyse des devis, le bureau d'étude Ager Conseil a confirmé que les trois entreprises rendaient chacune un travail de qualité. Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir le devis le moins élevé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de choisir la CUMA de l'Abergement Clémencia.

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

6. Choix de l'entreprise chargée du chaulage des parcelles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les parcelles seront chaulées avant l'épandage. Il convient ainsi, de choisir l'entreprise qui s'en chargera. Les devis sont les suivants :

IPA = indice de positionnement agronomique / VN = valeur neutralisante

Entreprise	Type produit	Finesse	IPA	Prix/t	prix total (produit+épandage)	Prix/unité de CaO
ETABL BERNARD - St Etienne du Bois	Carbonate de calcium - 54 % CaO	80 microns	100	88,50 €	88,50 € x 39 t = 3 451,50 €	0,164 €
BAILLET-BREDY - Polliat	Carbonate de calcium - 54 % CaO	125 microns	90	79,50 €	79,50 € x 39 t = 3 100,50 €	0,147 €
COOP 3 Régions - Jayat	Carbonate de calcium - 55 % CaO	300 microns	70	80,85 €	80,85 € x 39 t = 3 153,15 €	0,147 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de choisir l'entreprise Baillet-Bredy

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

7. Extension de l'EPORA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier envoyé par l'EPF de l'Ain faisant état d'un rapport de l'Observatoire Régional du Foncier d'Ile de France (mandaté par le Ministère du logement) sur le foncier privé à mobiliser en faveur du logement. A la suite de cela, le Ministère du logement a réfléchi à étendre l'intervention de l'EPORA sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpes, entraînant la coexistence des deux établissements.

VU le courrier de l'EPF de l'Ain

CONSIDERANT les actions et la stratégie en matière de logements menées par l'EPF de l'Ain dans le département

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de se positionner contre l'extension de l'EPORA sur le territoire du département de l'Ain.

8. Organisation du repas et livraison des colis du CCAS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Catherine DUC. Madame DUC rappelle au conseil municipal que préalablement à la dissolution du centre communal d'action sociale, il était prévu le renouvellement du repas des personnes de plus de 70 ans. Cependant, la compétence d'action sociale étant désormais, transférée à la commune, il convient que le conseil se positionne sur le renouvellement de ce repas mais également la livraison des colis aux habitants qui ne peuvent se rendre au repas.

Après discussion, les conseillers sont favorables au renouvellement de l'organisation des repas et à la livraison des colis. Madame DUC précise qu'elle modifiera le courrier d'invitation au repas en laissant la possibilité aux personnes de choisir soit de participer au repas, soit de recevoir un colis soit ni l'un ni l'autre.

9. Déclaration d'intention d'aliéner

Lorsque la vente d'un bien situé en zone urbaine (zone d'exercice du droit de préemption) a lieu sur la commune, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) est envoyée en mairie par le notaire chargé de la vente. Le conseil municipal doit se positionner sur la décision de préempter ou non le bien. La décision de préemption est encadrée précisément et ne peut intervenir en dehors d'un projet précis d'intérêt public. La DIA en question est celle liée à la vente d'une maison située allée du Bief. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

10. Comptes rendus des réunions

- Commission bâtiments (*Rapporteur : Yannick SIMONIN*)

o *Rénovation de la salle de motricité*

Le marché de travaux a été publié mercredi 15 juin. La date limite de réception des offres est le jeudi 7 juillet.

Les offres seront analysées puis les entreprises seront choisies lors du conseil municipal du 13 juillet. Conformément à la réglementation un diagnostic amiante a été réalisé, la mairie est en attente des résultats.

o *Aménagement du terrain de sports*

Les travaux de voirie du terrain de sports ont débuté le 14 juin par le service voirie de la communauté de communes, à la fin des travaux, du mobilier et des jeux pour enfants seront installés. Durant le chantier l'accès au terrain est interdit.

o *Création d'un vestiaire femme au local pompier*

Suit au recrutement de plusieurs femmes au sein du CPINI de la commune, il était nécessaire de leur créer un vestiaire. Ainsi, la commune a fait réaliser ces travaux, excepté la mise en peinture et la pose du carrelage qui ont été réalisées par les pompiers. Le conseil municipal s'est rendu au local afin de visiter le nouveau local.

- Etude d'aménagement (*Rapporteur : Yannick SIMONIN*)

Comme évoqué lors de la dernière réunion de conseil municipal du 18 mai, la commission urbanisme s'est réunie le 9 juin.

La veille de la commission Monsieur le Maire et Monsieur SIMONIN ont rencontré plusieurs riverains de la Planta qui souhaitent faire part de leurs observations sur le projet d'aménagement et notamment leurs craintes par rapport au nombre de logements important et sur le fait qu'ils considéraient ne pas être suffisamment informés. Monsieur le Maire et Monsieur SIMONIN ont donc rappelé que le conseil municipal avait toujours eu la volonté d'être transparent et que c'était pour cette raison que des réunions publiques, une visite du site et un atelier ont été organisés afin d'informer les habitants de l'étude en cours.

Concernant le projet, il a été dit au groupe de riverains, que pour l'instant le bureau d'étude était en train de réfléchir à la faisabilité financière du projet et que de nouveaux éléments seraient présentés lors de la réunion de la commission, le 9 juin.

Lors de la commission urbanisme, il a été rappelé qu'un bailleur avait été rencontré afin de lui présenter le projet et d'évaluer sa faisabilité financière. Il a estimé qu'il pourrait installer, sur la partie Est du projet, huit logements groupés (locatifs) et dix logements en lot libre (vente). Selon eux, les lots groupés se loueraient sans difficulté. Cependant, concernant les lots libres, il conviendrait d'augmenter la surface des terrains à environ 750-800m² afin qu'ils soient plus attractifs.

La principale difficulté de la réalisation de cette étude est le montant de la TVA à la marge (qui taxe la plus-value réalisée sur la vente d'un bien) et le coût du foncier acquis par la commune qui est assez élevé. Selon l'étude financière du bailleur, il resterait à la charge de la commune 110 000 euros. Cependant, la commission s'est positionnée sur le fait que la commune ne devait pas contribuer financièrement à l'équilibre de l'opération. Celle-ci ne doit pas peser sur le budget de la commune.

Ainsi, le bureau d'étude a émis une nouvelle proposition. Il est envisagé d'agrandir la surface cessible en ajoutant 3 lots (1 locatifs et 2 en accession à la propriété), et de revendre la maison qui est de la propriété de la commune mais en redécoupant son terrain. Cette proposition sera soumise au bailleur.

Monsieur SIMONIN ajoute qu'il était prévu qu'une réunion publique ait lieu début juillet mais au vu des éléments, les élus préfèrent se laisser le temps de la réflexion et repousser la réunion publique au mois de septembre.

Il rappelle également au conseil municipal que l'étude réalisé est un schéma prévisionnel est que rien n'est définitif avant la transcription dans le PLU.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 7 juillet.

11. Informations diverses

- Plan de désherbage (*Rapporteur : JL JACQUET*)

Le 24 mai, Madame BARBERO chargée de mission et mandatée par le syndicat du bassin versant de la Reyssouze pour accompagner la commune dans la réalisation de son plan de désherbage, est venue afin de poursuivre l'état des lieux des pratiques en matière de désherbage chimique.

Le plan de désherbage devrait être finalisé à l'automne et présenté en conseil municipal.

- Saisonnier (*Rapporteur : JL JACQUET*)

Deux jeunes ont postulé pour l'emploi d'agent saisonnier. Ils ont été reçus en mairie avec Madame Sandrine DUBOIS, adjointe au maire. Ils seront recrutés chacun pour un mois.

- Installation d'un interphone à l'école (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Madame DUBOIS informe le conseil municipal qu'actuellement le portail et la porte de l'école primaire sont ne sont jamais fermés. Pour des raisons de sécurité, il conviendrait de les fermer à clé et d'installer un interphone. Ces travaux permettraient également de répondre aux obligations d'accessibilité de la commune détaillées dans son agenda d'accessibilité programmée.

Deux devis ont été reçus, l'un de 1 916 euros HT et le second de 1 805 euros HT. A prestation et matériel égal, le conseil propose de choisir le devis le moins élevé.

- Suppression d'une borne d'éclairage (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Une borne d'éclairage est installée sur le parking en face des logements Dynacité, route de Bourg. Le verre de protection de l'ampoule est sans arrêt cassé. Non seulement, le risque d'électrocution est important mais le remplacement du verre s'élève à environ 240 euros. De plus, un lampadaire permet également d'éclairer les places de parking. Ainsi, il est proposé de supprimer cette borne. Le conseil valide cette proposition.

- Fiche d'inscription commune (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

La commission scolaire a proposé la mise en place de fiches d'inscription communes à l'école, la cantine/garderie et les TAP afin de simplifier les démarches administratives des parents.

Les fiches ont été réalisées en concertation avec les différentes parties prenantes et seront distribuées très prochainement.

- Remplacement du moteur de volée du glas (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

Le glas de l'église ne fonctionne plus car son moteur est très vétuste. Un devis a été réalisé par l'entreprise en charge de l'entretien des cloches de l'église, celui-ci s'élève à 2 343.6 euros TTC.

Le conseil municipal souhaiterait que d'autres devis soient sollicités.

- Introduction des produits locaux dans les cantines scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du précédent conseil communautaire, il a été évoqué plusieurs projets portés par la communauté de communes pour promouvoir l'introduction des produits locaux dans les cantines scolaires. Monsieur le Maire propose à Madame Stéphanie PELUS d'intervenir puisqu'en tant qu'agent de la communauté de communes, c'est elle qui met en œuvre ces projets.

Ainsi, trois projets sont en cours d'élaboration ou de renouvellement :

○ *Renouvellement de l'organisation d'événementiels autour des produits locaux*

Fin 2015, la communauté de communes a proposé d'organiser des événementiels autour des produits locaux. Ces événementiels se déroulent en trois temps. Tout d'abord, un agriculteur intervient en classe le matin, puis les enfants consomment un de ses produits le midi et enfin un temps de sensibilisation des parents le soir à la sortie de l'école ou de la garderie. Il est proposé que les communes prennent en charge le surplus du coût du produit consommé le midi (à hauteur d'un euro maximum par enfant).

Les maires ont validé la reconduction de ce projet à l'automne 2016. Monsieur le Maire ajoute qu'il a proposé que la commune adhère à ce dispositif en prenant en charge le surcoût. Cependant, la décision de participation au projet relève de l'association de la cantine/garderie.

○ *Renouvellement des animations Tablovert*

La communauté de communes finance, depuis plusieurs années, à destination des écoles du territoire, des animations, du réseau TablOvert, sur l'agriculture durable et l'alimentation. Ces animations sont menées par des agriculteurs ou divers organismes des associations telles que la FRAPNA, Altec ou encore Adabio. Les maires ont reconduit ce dispositif pour 2016/2017.

○ *Mise en place d'un système d'alimentation local*

La communauté de communes a mis en place une expérimentation afin de développer un système d'alimentation local qui permet de fournir les restaurants collectifs en produits locaux. Ce projet est porté également par la communauté de communes de Louhans et de Cuiseaux. Actuellement, sur la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse, trois cantines ont commandé des produits pendant cette phase test.

- Chantiers jeunes organisés par la Communauté de communes

Madame Christine BELHACHEMI regrette que la proposition de la Communauté de communes concernant la mise en place de chantiers jeunes pour l'été 2016 n'a pas été évoquée en conseil municipal. En effet, les communes pouvaient, entre autre, faire réaliser des bacs à fleurs aux jeunes. La commune de Saint Martin ayant acquis tout récemment un bac, il aurait pu être envisagé de le faire réaliser dans le cadre de ces projets.

- Massifs

L'entreprise étant intervenue pour la plantation des massifs route de Polliat a été contactée afin de remplacer les plants n'ayant pas poussé. Stéphanie PELUS demande qui est chargé d'entretenir ses massifs. Monsieur le Maire lui répond que les saisonniers embauchés pendant l'été s'en chargeront et qu'il contactera le comité de fleurissement pour l'entretien le reste de l'année. Il ajoute que ce dernier va faire planter, à sa charge, un massif de plantes vivaces dans le virage situé en face des containers du village.

- Point de vente collectif

Un groupement d'agriculteurs a ouvert un point de vente collectif dans le parc d'activité de Cras sur Reyssouze. Avant la réalisation de travaux nécessaires à la mise en place d'un magasin, un marché est organisé à l'intérieur des locaux tous les vendredis de 15H à 19H.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 15 JUIN 2016

Compte rendu affiché le

Compte-rendu retiré le

Signatures des conseillers municipaux présents lors de la séance :

Eric ALMODOVAR	Excusé	Virginie GADIOLLET	Excusée
Catherine ARNAUD		Jean-Luc JACQUET	
Christine BELHACHEMI		Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	
Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	
Sandrine DUBOIS		Yannick SIMONIN	
Catherine DUC		Corinne VIVIER	